

# CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE ZINDER

Etablissements Publics à caractère Professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21 Août 2000  
BP : 423 Zinder - Tél : 20 512 343 - Email : [chambragriz@gmail.com](mailto:chambragriz@gmail.com)



## Groupement GIE aaaa de Zinder : acquis et limites d'un exemple reconnu dans la transformation des produits agroalimentaires au Niger

Rédaction : BOUKARI Daouda

*Pour cette étude de cas, ce n'est pas le groupement qui nous intéresse mais son fonctionnement de manière générale. Aussi, nous avons enlevé son nom pour le rendre anonyme.*

Depuis le démarrage du Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture (PECEA) en 2015 dans la région de Zinder, seulement 2 groupements et une union ont été financés par la BAGRI dans le domaine de la transformation des produits agricoles (arachide et niébé) pour un montant global de 12 469 927 F.CFA. Ces organisations ont été financées en 2016.

Après 4 ans d'activité, un des groupements a cessé de fonctionner, l'autre est en impayé mais l'union a pu solder son crédit.



Selon la présidente de l'union, les membres de l'union ont aussi rencontré beaucoup de difficultés ayant même conduit à l'arrêt de leurs activités et à la fermeture de leur siège. Mais avec un peu de chance, elles ont pu s'entendre et utiliser d'autres moyens<sup>1</sup> pour solder leur crédit et redémarrer leurs activités.

Actuellement l'union fonctionne ainsi que les 5 groupements qui la composent, dont le plus actif est le GIE aaaa. Ce dernier a été créé le 20 novembre 1999 et compte à ce jour 15 membres, uniquement des femmes. Ses membres sont spécialisés dans la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux.

En 2016, leur union a bénéficié d'un financement à coût partagé. Il s'agissait de financer une activité de transformation de niébé pour un montant de 4 967 927 F.CFA, avec 2 483 964 F.CFA sous forme de crédit remboursable en 48 mois, avec un différé de 2 mois et une échéance trimestrielle de 198 044 F.CFA.

L'apport personnel de 10% a été payé par la cotisation des membres. Selon le bureau exécutif (présidente, SG et trésorière) de l'union, tous les équipements demandés ont été achetés par un fournisseur mais elles ne maîtrisent pas les coûts achats exacts et ces matériels ne correspondaient pas entièrement à ce qu'elles avaient demandé.

<sup>1</sup> Ces moyens n'ont pas été précisés par la Présidente qui estime que c'est confidentiel. Nous avons respecté sa volonté.

Elles disent avoir fait des dépenses non prévues dans le devis, notamment l'électrification de leur site, qui a coûté 111 308 F.CFA. Après le financement, l'union a pu faire ses activités pendant un an et six mois.

Malheureusement pour elles, pendant cette période, elles n'ont pas pu produire et vendre la quantité de farine de niébé (dan waké) prévue dans leur plan d'affaire et avoir la marge qui devait leur permettre de rembourser leur crédit. Cela a conduit l'union « en impayés » et dans l'incapacité de continuer à fonctionner. Après deux ans de difficultés, les membres ont pu rembourser l'intégralité du crédit et reprendre leurs activités.

Actuellement, comme les autres groupements membre de l'union, le groupement aaaa a aussi repris ses activités et fonctionne normalement. L'activité de transformation est collective et se fait deux fois par mois. Le jour retenu est le samedi mais, en cas de commande, elles peuvent se réunir en plus du samedi un autre jour de la semaine pour faire l'activité de la transformation.

Elles tiennent une réunion hebdomadaire, chaque samedi, au cours de laquelle chaque membre donne une cotisation 50 F. Ce fond est utilisé pour les aider en cas d'événements tels que mariage, baptême, maladie, etc. Elles font également une cotisation mensuelle de 500 F. En fin d'année, elles font un bilan, le bénéfice est partagé en 3 parties égales. Les 2/3 sont partagés entre les membres du groupement et le 1/3 est reversé dans la caisse du groupement pour gérer les affaires courantes.

S'agissant de l'adhésion, si une personne veut adhérer au groupement, elle soumet d'abord une demande que les membres vont examiner. Elles vont jusqu'à mener une petite enquête sur la personne pour savoir si c'est une personne avec qui elles peuvent travailler sans problème. Si elle juge qu'elles peuvent collaborer avec la personne, elles lui soumettent le statut et le règlement intérieur du groupement et si la personne accepte, les conditions d'adhésions sont les suivantes : frais d'adhésion 8 500 F et part sociale 5 000 F. Un membre ne peut pas dépasser 4 parts.

*Au total, le groupement dispose de 22 parts sociales (la présidente et la vice-présidente ont chacune 4 parts, la trésorière deux parts et les autres membres une part chacune soit 12 parts sociales. Selon les explications des membres du GIE, la différence entre frais d'adhésion et part sociale est la suivante : les frais d'adhésion ne s'appliquent pas aux membres fondateurs et le montant est identique pour toute adhérente, alors que la part sociale concerne tous les membres du groupement. C'est sur la base du nombre de part sociale de chaque membre que les bénéfices sont partagés entre les membres. Les parts sociales représentent le capital du groupement.*

Depuis sa création en novembre 1999, le GIE a connu à son sein : 2 exclusions, 1 décès, un abandon (pour cause de maladie), une adhésion et 4 insertions de jeunes, selon une convention signée avec le FAFPCA (voir plus loin).

*A priori, le groupement est resté très « figé » depuis sa création en 1999 avec seulement une adhésion malgré trois départs. La convention d'insertion pour des jeunes du FAFPCA semble donc une initiative intéressante pour permettre à un groupement de renouveler ses membres en incorporant des jeunes.*

Le GIE fabrique divers produits à base de manioc, sésame, arachide, maïs, sorgho, blé, souchet, et mil, et des jus à base de gingembre, baobab, tamarin et citron.

Ces produits sont vendus de diverses façons :

- ✓ Au comptant au niveau du siège du GIE ;
- ✓ A crédit pour les meilleurs clients qui sont notamment les restaurateurs locaux ;
- ✓ Sur commande lors des cérémonies (mariage, fête, baptême, etc.)
- ✓ Et aussi sous forme de dépôts au niveau de 5 points de vente qu'elles ont mis en place dans la ville de Zinder.

Les produits les plus vendus sont :

- ✓ La farine de dan waké (niébé) avec un chiffre d'affaires mensuel qui varie entre 150 000 et 200 000 F ;
- ✓ Le Dégué de mil avec un chiffre d'affaires mensuel moyen de 90 000 F ;
- ✓ Le Toukoudi de mil avec un chiffre d'affaires mensuel moyen de 60 000 F ;
- ✓ Le granulé de gingembre avec un chiffre d'affaires moyen de 40 000 F.



Le groupement a actuellement à son actif :

- ✓ Le premier prix du Festival International du Mil 2019 avec leur produit Bassi de mil assaisonné à l'arachide et au moringa pour un montant de 2 000 000 F ;
- ✓ Le troisième prix du Festival International du Mil 2019 : Farine de mil avec bibrî<sup>2</sup> à sec pour un montant de 500 000 F ;
- ✓ Le premier prix du Festival International du Mil 2020 avec leur produit Raraka (mil avec ragout de viande) pour un montant de 1 250 000 F ;
- ✓ Le prix de meilleures femmes transformatrices au Sahel/Niger 2020 pour un montant de 400 000 F.

Selon les membres du GIE, ces différents prix leurs ont permis d'augmenter leurs productions et leur chiffre d'affaires, et aussi de motiver leurs membres. En effet, selon la présidente, généralement l'argent reçu dans le cadre de ces festivals est divisé en trois parties : la première partie est distribuée aux femmes sous forme de récompense, la deuxième est partie est utilisée pour payer des nouveaux équipements ou changer ceux qui sont défectueux, et la troisième partie est reversée dans le compte du groupement qui est logé à la BAGRI.



« Le montant de chaque partie n'est pas prédéterminé, tout dépend de l'enveloppe du prix et des besoins du groupement » a affirmé la présidente.

<sup>2</sup>Nom Kanouri pour désigner l'écorce rouge de fruits d'*Hyphaene thebaica* /palmier doum

Les principaux partenaires techniques et financiers du GIE sont : FAFPCA, la CRA, la Maison de l'entreprise, Regis-AG, Afrique verte et Pro emploi.

- FAFPCA : le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA) est un établissement public à caractère social dont le domaine principal d'activités est le financement de la formation professionnelle.
- CRA : Chambre Régionale d'Agriculture de Zinder, établissement public à caractère professionnel.
- Maison de l'Entreprise : elle a pour mission principale de renforcer le tissu économique par l'émergence d'entreprises compétitives et l'amélioration du climat des affaires.
- REGIS AG : Résilience et croissance économique au Sahel – Croissance accélérée (REGIS-AG) est projet financé par l'USAID de 2015 à 2020 visant l'amélioration des performances des chaînes de valeur du niébé, des petits ruminants et de la volaille.
- Afrique verte : Il s'agit de l'ONG Actions pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires au Niger (AcSSA Afrique verte) qui accompagne les organisations de productrices et de producteurs agricoles dans plusieurs domaines dont la transformation et la commercialisation des produits agricoles.
- ProEMPLOI est un programme financé par la GIZ sur les régions d'Agadez et Zinder qui appuie la formation professionnelle et à l'insertion des jeunes.

Selon les membres du groupement, leurs prochains défis sont :

- ✓ Alphabétiser tous les membres à travers une formation sur l'alphabétisation ;
- ✓ Elargir leurs champs d'action en intégrant la transformation des produits cosmétiques (huile, savon liquide, etc.) ;
- ✓ Accentuer leur visibilité à travers des publicités pour que leurs produits soient connus à l'échelle nationale et internationale.

---

### **Les produits fabriqués par le groupement (Ozairou Talata et Farida Zakou Moussa / RECA-Niger - Mars 2021)**

Toukoudi : La préparation du Toukoudi consiste à mélanger des épices avec les grains de mil décortiqués, lavés ensuite broyés et tamisés pour obtenir de la farine fine. En plus, le fromage sec « Tchoukou » ou fromage « Wagassi », le gingembre et les dattes sont pilés ensemble à l'aide d'un mortier et pilon. Ils sont mélangés avec la farine fine obtenue puis séchés avant d'être conditionnés dans des sachets plastiques. On obtient du Toukoudi non fermenté. Certaines transformatrices, avant la mise en sachet, ajoutent de l'eau dans le mélange pour obtenir des grumeaux. Elles font ensuite sécher les grumeaux avant la mise en sachet. Une fois acheté, le Toukoudi est mélangé avec de l'eau froide plus du lait caillé ou du yaourt.

Dégué : Le dégué est préparé de façon similaire au couscous. Pour le dégué, la préparation se fait à partir de la farine de mil (plus rarement de sorgho). Les étapes suivantes sont identiques avec mouillage, roulage, précuisson et séchage, avant d'être conditionné dans le sachet plastique.

A partir des sachets, le dégué doit être cuit à la vapeur. Il est ensuite consommé avec du lait caillé, du yaourt ou simplement du lait cru. Le dégué est un produit très apprécié des consommateurs au Niger. Il est très utilisé lors des cérémonies et fêtes. La plupart des transformatrices préparent du dégué mais le plus souvent sur commande.

Dan waké : La farine de Dan waké est obtenue à partir des graines de niébé entier (waké en Haoussa). Cette farine peut être mélangée avec de la poudre de feuilles séchées de baobab. La plupart des

transformatrices peuvent ajouter d'autres farines comme le manioc. Certaines mettent aussi un petit sachet de natron dans l'emballage pour faciliter la cuisson et aussi la digestion.

---

### **Est-ce que ce groupement est une petite (ou micro) entreprise rurale ?**

- L'entreprise travaille deux fois par mois !  
L'activité de transformation du groupement est collective et se fait deux fois par mois. En cas de commande le groupement peut travailler des jours supplémentaires.
- Les femmes touchent un revenu de leur activité seulement en fin d'année !  
En fin d'année, elles font un bilan, le bénéfice est partagé en 3 parties égales. Les 2/3 sont partagés entre les membres du groupement et le 1/3 est reversé dans la caisse du groupement pour gérer les affaires courantes.
- Les femmes versent des cotisations régulières !  
Les femmes versent une cotisation de 50 F par semaine (soit 39 000 F par an pour les 15 membres et une cotisation mensuelle de 500 F (soit 90 000 F par an pour les 15 membres).  
Pendant l'année, les femmes ne touchent pas de revenus mais payent des cotisations pour faire l'activité de transformation.
- Un système de primes grâce aux prix des salons !  
Le groupement a gagné plus de 4 millions de F.CFA comme prix lors de plusieurs salons en 2019 et 2020 ce qui a permis de reverser une partie aux membres pour les motiver

### **Les questions qui se posent ?**

- Si on retire les primes des salons et les cotisations de membres, est-ce que l'entreprise de transformation (le groupement) permet de dégager une marge ? C'est difficile à dire en l'absence de données comptables.
- Est-ce que les femmes dégagent des revenus significatifs de l'activité, pourquoi des cotisations ?
- Est-ce que les membres font des produits transformés en dehors des activités du GIE ?
- Est-ce que les membres utilisent les équipements du groupement pour leurs activités personnelles ?



Agence luxembourgeoise pour la  
Coopération au Développement

*Cette note a été rédigée dans le cadre d'un partenariat entre le RECA et l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (LuxDev).*